



## Frais de poursuite du bailleur après 3 mois de l'expulsion

Par **nanou23**, le **20/10/2015** à **14:18**

Bonjour j'aimerais savoir après que mon bailleur ma fait expulser avec ma fille de 12 ans depuis juillet 2015 sans relogement et 2 semaines après le règlements totale de ma dettes à été fait aujourd'hui il me demande 800 € de frais de poursuite est ce que je dois régler surtout que j'attend toujours un relogement  
très urgent  
merci

Par **nanou23**, le **20/10/2015** à **16:27**

de plus je n'ais aucune nouvelle concernant le mois de caution versé quand j'ai l'appart en 2007 aujourd'hui expulsée et sans logement ils me réclament ces frais sans déduire le mois de caution  
ont ils le droit répondez moi svp

Par **youris**, le **20/10/2015** à **17:50**

bonjour,  
généralement à une dette s'ajoutent les intérêts de la dette et les frais de recouvrement.  
relisez ce qu'indique votre jugement sur les sommes que vous avez à payer, poser la question à votre avocat.  
salutations.